



DÉLIBÉRATION N°2026-DEL-06

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JANVIER 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-trois janvier deux-mille-vingt-six à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Julie LESAGE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Messieurs Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Jean-François MAYER, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER, François TIERCE et Jean-Marc VASSE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Anne-Emilie RAVACHE)
- Madame Françoise UNDERWOOD (pouvoir à Blandine LEFEBVRE)
- Monsieur Jean-Claude WEISS (pouvoir à Marie-Françoise LOISON)

ABSENTE EXCUSEE :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK

OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE - EXERCICE 2026 - SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIF - AUTORISATION

- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 24 mars 2022 autorisant le Président à signer la convention d'objectifs entre le Centre de Gestion et l'amicale du personnel du Centre de Gestion, pour les exercices 2022 à 2026,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 23 janvier 2026 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2026,



- Vu le budget primitif de l'exercice 2026,
- Vu la demande de subvention pour l'exercice 2026 formulée par l'amicale du personnel du Centre de Gestion par courrier en date du 15 décembre 2025,
- Vu l'avis du Comité Social Territorial de Service en date du 19 janvier 2026,

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des actions qu'il met en œuvre à l'égard du personnel du centre de gestion, le conseil d'administration vote, chaque année, une subvention de fonctionnement à l'amicale du personnel.

Monsieur le Président indique que cette association, qui comptait 96 adhérents au 1^{er} janvier 2025, a bénéficié pour l'année 2025 d'une aide principale de 37 056 € et d'une aide supplémentaire de 1 650 € destinée à financer des activités péri-professionnelles de prévention de la sédentarité (renforcement musculaire et sophrologie).

De manière synthétique, l'historique des subventions principales attribuées à l'amicale, depuis 2021, s'établit comme suit :

Exercices	Nombre d'adhérents (1)	Subvention attribuée	Subvention par adhérent	Montant des cotisations individuelles	Cotisation moyenne par adhérent
2021	85	31 450 €	370 €	2 060 €	24,23 €
2022	89	32 930 €	370 €	2 170 €	24,38 €
2023	96	36 480 €	380 €	3 299 €	34,36 € (Nouvelle cotisation 10 € par enfant)
2024	94	36 284 €	386 €	3 735 €	39,73 €
2025	96	37 056 €	386 €	3 374 €	35,15€ (cinq agents ont rejoint l'Amicale en cours d'année)

(1) Au 1^{er} Janvier de l'exercice



Monsieur le Président précise qu'en 2025, l'amicale a notamment organisé deux sorties à la patinoire de Rouen ainsi qu'au marché de Noël à Amiens

Il indique que la subvention de l'établissement a également été utilisée pour l'achat de places à tarifs préférentiels dans les piscines et cinémas de l'agglomération rouennaise et au parc d'attraction du Bocasse.

Monsieur le Président précise par ailleurs que l'amicale a organisé le Noël des enfants avec un spectacle « calendrier de l'Avent », offert des chèques cadeau et un panier-garni à chacun de ses adhérents ainsi qu'un assortiment de chocolats pour les enfants. L'amicale a également organisé en 2025 un « secret santa », la chandeleur, la galette des rois et les 30 ans de l'amicale.

Par ailleurs, elle a mis en place les deux activités suivantes : sophrologie pendant la pause méridienne et renforcement musculaire le mercredi soir de 17h00 à 18h00 depuis octobre 2025. Le coût des activités de sophrologie et de renforcement musculaire s'est élevé à 2 294 €

Monsieur le Président indique que pour 2026, la subvention sollicitée par l'amicale tient compte des éléments suivants :

- Une réévaluation de 3% du montant par adhérent, soit 397,58 € arrondi à 400 € / adhérent,
- Une augmentation significative du nombre d'adhérents puisque celui-ci s'établit, à titre provisoire dans l'attente de la totalité des formulaires de réinscription, à 101 en 2026 au lieu de 96 en 2025, en raison principalement des départs en retraite de plusieurs agents (les retraités restent adhérents et leurs remplaçants adhèrent également). Le montant de la subvention 2026 serait ainsi réévalué à 40 400 € (à confirmer sur la base du nombre définitif d'adhérents en 2026), étant précisé que le montant par adhérent serait donc fixé à 400 €.
- Une participation complémentaire pour la réalisation du voyage bisannuel qui aura lieu en 2026 à Amsterdam aux Pays Bas. Le coût de ce voyage, pour 32 agents inscrits (1/3 du personnel), est de 41 500 €. L'amicale peut financer sur ses fonds propre 27 500 € et sollicite une participation des agents de 9 500 €. Afin de boucler le budget, il est proposé d'accorder à ce projet une subvention complémentaire de 4 500 €.
- Enfin, une participation complémentaire de l'établissement aux activités péri-professionnelles mises en place par l'amicale, à savoir les cours de sophrologie et de renforcement musculaire. Cette participation serait fixée à 75% d'un montant estimatif de 4 048 € pour l'année 2026, soit 3 036 € de subvention prévisionnelle. Cette aide sera versée en 2 parts, l'une en juin et l'autre en décembre en fonction des dépenses effectivement payées par l'amicale pour ces deux activités.

Monsieur le Président indique que le montant total de la subvention proposée à l'amicale pour 2026 serait donc de 42 000 € + 3 036 €, soit un total de 45 036 €, sur la base des informations communiquées par l'Amicale.



L'association a fait parvenir son bilan financier au 31 décembre 2025, son rapport d'activité, le budget prévisionnel 2026 (documents annexés).

Le rapport du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2025 sera transmis après le contrôle de celui-ci courant janvier 2026.

Monsieur le Président propose de renouveler la convention d'objectif entre le CDG et son amicale pour la période 2026 à 2029 conformément à la réglementation en vigueur, jointe à la présente délibération.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration à l'unanimité (Jean-Marc VASSE s'abstenant) :

- Autorise le président à signer la convention d'objectif à intervenir avec l'amicale du personnel pour les années 2026 à 2029,
- Fixe le montant unitaire de subvention par adhérent de l'amicale du personnel en 2026 à 400 €,
- Décide que le nombre d'adhérents au 1^{er} janvier 2026 sera celui communiqué par l'Amicale après achèvement de toutes les formalités d'inscription et de réinscription des amicalistes,
- Attribue pour 2026, une subvention forfaitaire à l'amicale du Personnel du Centre de Gestion qui sera le produit du montant unitaire de 400 € par le nombre d'adhérents,
- De compléter cette subvention par deux aides supplémentaires :
 - L'une de 4 500 € pour le financement du voyage à Amsterdam,
 - L'autre de 75% des dépenses engagées par l'amicale pour la réalisation d'activités péri-professionnelles nécessitant l'emploi d'un intervenant extérieur. Le montant prévisionnel de cette dernière subvention pour 2026 est évalué à 3 036 € correspondant à 75% d'une dépense estimée à 4 048 €.
- Autorise le versement de ces subventions selon les modalités définies par la convention d'objectif

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON